

Questions et réponses pour les organismes – 17 février 2022

1. Pourquoi revoir la stratégie d'investissement de Centraide ?

- Le besoin de cette révision peut se résumer en 5 questions :
 - ✓ Comment être plus agile pour que nos investissements puissent suivre l'évolution des besoins dans le Grand Montréal et que l'effort de Centraide soit davantage équitable sur l'ensemble de son territoire ?
 - ✓ Peut-on revoir nos investissements au sein d'un organisme afin de s'adapter à l'évolution des enjeux et des besoins dans une communauté locale? Si oui, comment le fait-on?
 - ✓ Comment fait-on de la place dans les investissements de Centraide pour des organismes, issus de diverses filières communautaires, qui répondent à des besoins en croissance ou que nous percevions moins auparavant? Que faut-il faire pour leur donner accès à l'appui de Centraide?
 - ✓ Comment être à l'écoute des besoins et des solutions émergeant des milieux, comment soutenir l'innovation portée et demandée par les groupes communautaires? Sommes-nous prêts à créer un espace dans notre budget pour y parvenir?
 - ✓ En s'appuyant sur les apprentissages tels que le projet impact collectif, l'Initiative montréalaise de soutien en développement social local, la politique régionale de développement social à Laval, quels devraient être nos prochains pas pour renforcer la synergie, la cohésion, l'inclusion et l'entraide au sein de nos communautés locales?

Développement de collaboration avec de nouveaux organismes :

2. Comment Centraide déterminera les organismes ciblés ?

- Centraide va déterminer les organismes soutenus et le montant investi en répondant aux questions suivantes :
 - i. Quelles sont les contributions que Centraide a convenu d'apporter aux efforts des communautés locales?
 - ii. Est-ce que, par sa mission et ses actions, l'organisme est pertinent compte tenu de la contribution que Centraide souhaite apporter aux efforts de cette communauté?
 - iii. Est-ce que l'organisme satisfait aux critères de performance établis par Centraide?
 - iv. Étant donné que nous visons une répartition de nos investissements de façon relativement équitable sur l'ensemble de notre territoire, jusqu'à combien pouvons-nous investir dans cette communauté?

3. Pouvez-vous clarifier le fait que Centraide ne veut pas investir dans le plus d'organismes possible, tout en annonçant son intention d'ouvrir les portes à d'autres organismes ?
- Les besoins des populations changent, bougent sur notre territoire et des organismes forts pertinents n'ont actuellement pas accès au soutien financier de Centraide (tel que mentionné en réponse à la question 1).
 - Cela induit que pour développer de nouvelles collaborations, il y aura aussi des ententes qui ne seront pas renouvelées, à leur échéance.
 - Toutefois, notre intention n'est pas de créer des tsunamis annuels de fin de financement; simplement de gagner une certaine agilité pour favoriser une plus grande équité et la recherche d'un impact.
 - En bref, nous ne soutiendrons pas forcément plus d'organismes, mais le réseau soutenu annuellement par Centraide sera plus accessible.

Modalités pour déposer une demande de financement :

4. Pouvez-vous préciser les critères et le processus d'accès aux subventions régulières de CGM ?
- **La notion d'accueil est abolie.** On veut mettre fin à l'image du « réseau des organismes soutenus par Centraide », qui semble assez fermé et peu facile d'accès. Donc, tout organisme communautaire qui répond aux critères d'admissibilité (voir sur notre site internet) peut avoir accès au soutien financier de Centraide.
 - **En matière d'admissibilité, nous souhaitons faciliter l'accès aux organismes communautaires qui n'ont pas de numéro de charité dès que nous aurons obtenu les précisions requises** (voir question suivante).
 - On veut ainsi faciliter l'accès à des organisations issues de différentes filières communautaires qui s'inscrivent dans l'action communautaire autonome, qui développent diverses formes d'engagement citoyen, différentes formes de collaboration, pour une plus grande équité, une meilleure inclusion des diversités.
 - Ce faisant, nous simplifions notre stratégie en éliminant dans la mesure du possible les différentes contraintes administratives (recherche de fiduciaires, etc.)

5. À partir de quand les organismes sans numéro de charité sont-ils admissibles ?

Nous sommes en démarches auprès de nos conseillers juridiques et fiscalistes pour bien comprendre les processus à mettre en place pour atteindre cet objectif tout en nous conformant aux directives de l'Agence du Revenu du Canada. En toute transparence, cela pourrait prendre quelques mois. Nous vous tiendrons informés des développements lorsqu'ils surviendront.

6. Quelles sont les dates des dépôts pour une demande de subvention ? Est-ce que ce sera en entrée continue ?

- Il n'y a pas de date de dépôts annuels puisque Centraide ne procède pas à des appels à projets, sauf pour des fonds spécifiques. Centraide établit ses analyses et pistes d'investissements à travers ses relations avec les milieux et ses divers partenaires. Les

organismes soutenus doivent toutefois remettre le Profil et divers documents à des dates qui leur sont connues.

- Les organismes qui souhaitent obtenir un soutien financier de Centraide sont invités à consulter notre site internet. Ils y trouveront l'information pour bien comprendre comment CGM détermine les organismes et les montants accordés. Ils liront les attentes de CGM dans notre relation de collaboration avec les organismes soutenus. Ainsi informés, les organismes peuvent signifier, par un hyperlien sur notre site, leur volonté de collaborer avec Centraide et recevoir un soutien financier.
- La très grande majorité des investissements de CGM se font entre la mi-mars et la mi-mai, nous permettant de confirmer aux organismes le montant alloué dès le début de l'exercice financier. (La grande majorité des organismes débutent leur exercice financier le 1^{er} avril).

7. Où trouver les formulaires de demandes sur le site ?

- Il est important que l'organisme prenne connaissance, sur notre site internet, des critères d'admissibilité ainsi que de la procédure par laquelle Centraide détermine les organismes qu'il va soutenir.
- Après avoir pris connaissance de ces façons de collaborer, l'organisme trouvera sur le site internet de Centraide une fonction pour manifester son intérêt à être soutenu par Centraide du Grand Montréal.

8. Faut-il déposer une demande de financement à chaque fois ?

- Non, il ne sera pas nécessaire de redéposer une demande.
- À la fin de chaque entente contractuelle (1 an, 3 ans, éventuellement 5 ans), la conseillère ou le conseiller de Centraide fera un retour avec votre organisation pour discuter de votre contribution aux effets recherchés sur le territoire.
- À la lumière des questions que nous nous poserons à l'échéance de chacune des ententes avec un organisme (voir la question #2 plus haut), deux scénarios sont possibles :
 - i. Une nouvelle entente contractuelle peut être convenue entre CGM et votre organisme.
 - ii. L'entente n'est pas renouvelée.

9. Est-ce qu'il va avoir un appel de projets au cours de l'année financière terminant le 31 mars 2022 ?

- Ce n'est pas prévu.

10. Est-ce que les organismes qui développent un volet d'économie sociale sont admissibles ?

- Ce n'est pas un critère d'exclusion en soi.

Hauteur du financement (indexation, majoration, réduction, financement historique) :

11. Existe-t-il un mécanisme annuel d'indexation des ententes pour prendre en considération l'inflation ?
 - Non. Bien que très sensible aux effets de l'inflation sur les coûts de fonctionnement des organismes, un mécanisme automatique d'indexation nous obligerait chaque année à mettre fin au financement d'un certain nombre d'organismes. À titre d'exemple, un taux d'inflation de 2,5 % obligerait une majoration du financement de 1,1 M\$, ce qui pourrait signifier la fin du soutien financier à près d'une dizaine d'organismes.
 - Nous sommes à explorer d'autres façons de soutenir les organismes pour aider à absorber l'inflation : rehaussement périodique du financement, etc.

12. Est-ce que Centraide va prendre en compte les nouveaux besoins des organismes déjà financés pour revoir à la hausse son financement ?
 - Centraide choisit les organismes et détermine le montant accordé en répondant aux quatre questions formulées en réponse à la question 2 (et tel qu'exposé lors de webinaire du 7 décembre).
 - Il est donc possible, dans certaines circonstances, que les montants alloués soient revus, à la hausse, mais aussi à la baisse, lors du renouvellement de l'entente.

13. Est-ce que Centraide a décidé d'abolir le financement historique ?
 - Nous visons une répartition de nos investissements de façon relativement équitable sur l'ensemble de notre territoire.
 - Tel que mentionné lors du webinaire, des organismes de deux quartiers de Montréal, Montréal-Nord et Saint-Laurent, ont porté à notre attention des études qu'ils ont réalisées, démontrant que le financement historique des organismes implantés dans les quartiers centraux serait nettement supérieur au financement disponible dans les anciennes villes, maintenant fusionnées, pourtant des arrondissements confrontés à des enjeux de pauvreté tout aussi importants sinon plus. Plusieurs acteurs font des constats similaires. D'autres questionnements ont été soulevés également à l'extérieur de Montréal en ce qui a trait à l'équité dans certaines villes ou quartiers.
 - Ainsi, afin de répondre aux besoins de manière plus équitable, il est possible que Centraide doive prioriser certains organismes, et ainsi mettre fin à des collaborations de longue date. Cela dit, dépendamment des priorités, orientations et enjeux de chaque territoire, certaines collaborations pourront se poursuivre dans la durée.

14. Est-ce que Centraide va prévoir un temps avant de diminuer ou arrêter son financement ? Est-ce que Centraide va aussi prendre en compte le passé de l'organisme, sa capacité de trouver d'autres financements avec le retrait de votre investissement ?
 - C'est déjà la pratique en vigueur lorsque Centraide annonce un non-renouvellement de contrat.

15. How and when will the organisations that were given money from Centraide du Grand Montreal for the emergency funding during COVID be notified if they will be included in the annual campaign ?
- La notion d'accueil est abolie (voir question 4). La réponse à la question 2 précise comment CGM décide des organismes qu'il soutiendra.

Durée du financement

16. En finançant les organismes à court terme, est-ce qu'ils ne vont pas s'essouffler en développant de nouveaux projets ?
- CGM contribue et continuera de contribuer au financement des frais de fonctionnement de l'organisme. On ne parle pas de financement par projet.
 - Les contrats actuels sont d'une durée de trois ans et la grande majorité des prochains contrats devraient être également de trois ans. Nous explorerons aussi les ententes sur 5 ans.
 - Ce que CGM rend explicite, c'est la possibilité de ne pas renouveler un financement ou de revoir sa hauteur compte tenu des changements dans les besoins des populations vivant en contexte de pauvreté et d'exclusion.

Organismes régionaux

17. Pouvez-vous clarifier le concept de la contribution demandée concernant certains enjeux systémiques de la part des groupes régionaux n'ayant pas plusieurs points de services ?
- Centraide devra progressivement préciser les contributions qu'il souhaite être les siennes pour avoir un impact sur des enjeux systémiques tels le logement, l'itinérance, la sécurité alimentaire et bien d'autres.
 - Ces contributions étant identifiées (et communiquées progressivement sur notre site internet), les liens de collaboration avec les organismes régionaux et Centraide seront plus clairs et explicites.

Regroupement d'organismes

18. Comment Centraide va travailler avec les regroupements constitués par les organismes, qui véhiculent leurs prises de position collectives?
- Centraide a toujours collaboré avec divers regroupements, mais pas spécifiquement en termes de soutien financier. Cela dit, cette option n'est pas exclue, quoique la plupart des investissements de regroupements d'organismes se font à l'échelle locale.

Initiatives collectives

19. Est-ce que les projets en partenariat entre plusieurs organismes vont avoir plus de chance d'avoir du financement ?

- La plus grande portion des investissements de Centraide va à contribuer aux frais de fonctionnement des organismes.
- Centraide investit dans des projets pertinents, émanant des communautés et portés par les organismes qui y sont bien enracinés.
- Centraide investit également dans des actions collectives à travers ses investissements réguliers, mais aussi à travers le PIC. Cette possibilité demeure.
- Dans le cadre du déploiement de notre stratégie d'investissements dans la prochaine année, Centraide souhaitera également soutenir des initiatives de mutualisation à travers divers leviers (accompagnement, boîte à outils, support financier). Plus de précisions seront acheminées aux organismes et sur notre site web dans les prochaines semaines.

Contrat

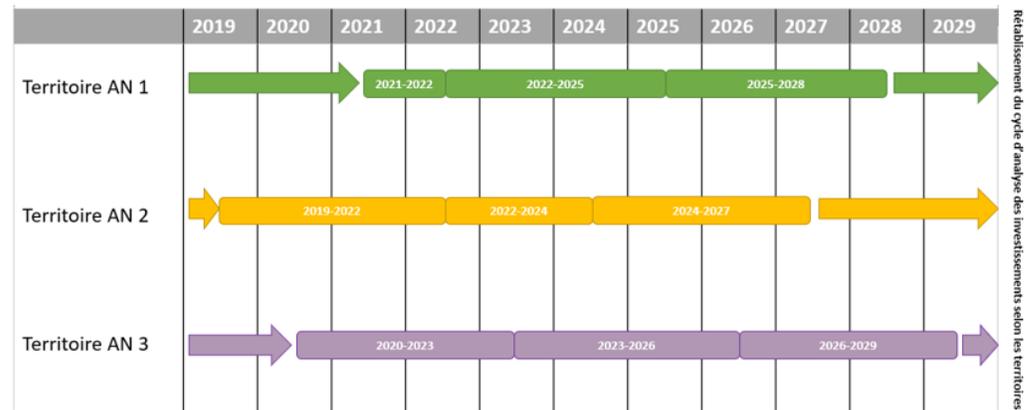
20. Il n'y a que les échéanciers pour les années de modifications que je n'ai pas eu le temps de bien visualiser ?

21. Concernant l'information sur la répartition des périodes d'investissement selon les années par territoire, est-ce qu'il y a moyen d'avoir un document explicatif là-dessus, car ce sujet a été expliqué très rapidement et je n'ai pas pu comprendre tous les éléments ?

- Depuis longue date, Centraide répartie sur trois ans le renouvellement des ententes avec l'ensemble des organismes. Ainsi, chaque année, environ le tiers des ententes viennent à échéance et doivent être revues.
- Au printemps 2021, en prévision de la révision des contrats que nous amorçons, Centraide a annoncé que, de façon exceptionnelle et temporaire, tous les contrats signés en 2021 ne seraient que d'une durée d'un an, facilitant ainsi la transition vers les nouveaux contrats issus de la révision de la stratégie d'investissement que nous amorçons.
- **En conséquence, au printemps 2022, les contrats d'environ 2/3 des organismes soutenus par Centraide viennent à échéance.**
- Afin de retrouver une charge annuelle équivalente au tiers des organismes soutenus et de ne pas impacter à nouveau les organismes qui l'an dernier ont vu leur entente être renouvelée que pour un an, voici comment nous allons procéder :

POUR LES CONTRATS QUI VIENNENT À ÉCHÉANCE AU 31 MARS 2022

PROPOSITION-Répartition des périodes d'investissements selon les années par territoire



Agir ici, avec cœur

- **Si le contrat de votre organisme se terminait au 31 mars 2021**, nous l'avons renouvelé pour une durée exceptionnelle d'un an. C'est la situation illustrée par la ligne verte du graphique. Au 1^{er} avril 2022, sous réserve de l'évaluation par Centraide de la situation spécifique à votre organisme, Centraide pourrait offrir à ces organismes une entente d'une durée de trois ans, soit jusqu'en 2025.
- **Si le contrat de votre organisme se terminait au 31 mars 2022**, sans qu'on ait eu à le prolonger d'un an l'an dernier (situation illustrée par la ligne orange du graphique), Centraide offrira une entente d'une durée de deux ans, soit jusqu'en 2024 (sous réserve de l'évaluation par Centraide de la situation spécifique à votre organisme).
- **Enfin, si le contrat de votre organisme se termine au 31 mars 2023** (situation illustrée par la ligne mauve du graphique), rien ne change dans votre situation.

Accompagnement

22. Quel type de soutien et d'accompagnement (ex pour notre planification stratégique, nos communications, gestion financière, etc.) prévoyez-vous offrir en complémentarité de votre nouvelle stratégie de financement ?

Nous réfléchissons sur une offre d'accompagnement qui viendra soutenir chacune de nos priorités et resterons à l'écoute des besoins émergents des milieux, en complémentarité avec l'accompagnement déjà offert à travers notre programme de Développement de Compétences et de Leadership. Cette offre vous sera communiquée au 1^{er} avril 2022.

Impact

23. Au dernier webinaire il était mentionné que le changement auquel notre organisme devrait s'engager à travailler serait précisé sur le contrat, est-ce que ce sera toujours le cas ? (2 mentions)
- L'année 2022-2023 sera une année de transition. Nous aurions effectivement souhaité intégrer les effets attendus dans certains contrats cette année, mais nous avons plutôt choisi de prendre l'année qui vient pour bien communiquer nos intentions de changement aux organismes et aux collectivités avant de procéder.
24. Existe-t-il un cadre normatif définissant clairement la notion d'impact, qui permette surtout de mesurer ce dernier ?
- Oui, ce cadre est en construction. C'est un document interne qui s'appelle le Cadre de mesure d'impact. C'est un long document, qui inclut notamment une théorie de changement et un modèle logique détaillé.
 - Une version sommaire et simplifiée sera produite pour communiquer la vision de la mesure d'impact de Centraide. Les grandes lignes de ce cadre seront également véhiculées par l'entremise des plans stratégiques territoriaux (PST), auxquels les collectivités seront invitées à contribuer.
25. Can you elaborate on the year contract, expectations, and renewal criteria's as per collective impact.
- Part of this question is already answer in Q8 (renewal), Q23 (expectations) and collective impact will be address via the PST as described in Q24.
26. Quand allez-vous déterminer les priorités sur lesquelles vous voulez agir pour chacune des communautés ? Les impacts souhaités dans chacune ? (2 mentions)
- Ces priorités existent déjà. Elles sont inscrites dans nos PST.
 - Au cours de 2022, nous communiquerons ces priorités aux communautés et préciserons les effets attendus de la part des organismes soutenus par CGM.
 - Il faudra également définir avec les organismes les moyens de capter les retombées de leur action communautaire qui sous-tendent l'atteinte des effets attendus.
 - En ce sens, l'équipe d'évaluation est actuellement en train de rassembler, bonifier ou concevoir des outils de collecte et de préparer la stratégie visant à soutenir les organismes dans la mesure de ces retombées.
 - Nous n'avons pas la prétention de tout faire parfaitement cette année, mais minimalement de jeter des bases solides que nous bonifierons dans les prochaines années, en collaboration avec les organismes soutenus.

27. Est-ce que vous donnez accès à vos analyses territoriales et des enjeux transversaux ?

- Les analyses territoriales sont accessibles sur notre site web; de nouvelles versions seront produites en 2022 pour inclure données issues du recensement 2021 de Statistiques Canada, ainsi que de nombreuses données produites par plusieurs d'autres recherches et enquêtes.
- Nous nous efforcerons d'inclure l'angle EDI dans ces analyses. C'est un angle essentiel, d'autant que nos analyses territoriales sont très lues et utilisées.

28. Est-ce que les plans de développement des communautés passeront par le PIC ?

- Ces plans appartiennent aux communautés et s'élaborent à travers des instances intersectorielles et interréseaux, à l'échelle locale (ex : les tables de quartier à Montréal, à l'échelle sous-régionale (ex : la démarche actuelle dans l'Est de Montréal) ou à l'échelle régionale (ex : Plan régional en développement social à Laval).
- Ces visions et priorités stratégiques de quartier, lorsqu'elles font l'objet d'un consensus fort, contribuent à une utilisation la plus stratégique et cohérente possible des leviers financiers disponibles. Que ce soit le PIC et ou autre !
- Tel que mentionné plus haute, à la Q2, la première question que Centraide se pose est : quelles sont les contributions que nous pouvons et souhaitons apporter aux efforts des communautés locales ? Que ce soit dans le cadre du PIC ou autrement.

Virage numérique :

29. Plus concrètement, quelle forme prendront l'accompagnement et le soutien de Centraide dans le virage numérique des organisations (matériels, formation, financement spécial, formules de services groupés, etc.) ? De quelle façon peut-on avoir du soutien pour le virage numérique ? (par exemple, montant supplémentaire spécifique pour ce type de besoin)

- Centraide fera connaître au mois de mars les premiers leviers concrets en lien avec notre priorité *Contribuer à bien positionner les organismes communautaires dans le virage numérique.*

Mutualisation :

30. Que faites-vous pour aider les organismes en processus de mutualisation ? (2 mentions)

- Nous développons actuellement une offre d'accompagnement qui viendra soutenir chacune de nos priorités, dont la mutualisation. Cette offre vous sera communiquée au 1^{er} avril 2022. Nous resterons à l'écoute des besoins émergents des milieux.

Pénurie de main d'œuvre :

31. Comment Centraide analyse et voit cet enjeu pour les organismes ?

Commentaire : Il devient difficile de recruter du personnel du personnel de qualité et qualifié avec les salaires actuels- la relève est un enjeu.

- Centraide est très sensible à cet enjeu. C'est d'ailleurs un des principaux arguments évoqués dans le mémoire que les Centraide du Québec ont déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires au ministre des Finances du Québec, pour appuyer la demande des organismes communautaires pour une hausse de leur financement de base.
- Comme mentionné en réponse à la Q11 (sur l'indexation des montants investis dans les organismes), nous sommes à explorer diverses façons de soutenir les organismes pour les aider à faire face à défi.

Immobilier

32. Où en sommes-nous avec la stratégie qui permet à des OBNL de devenir propriétaires?

- CGM a initié et piloté, en collaboration avec la Coalition montréalaise des tables de quartier, [l'Initiative immobilière du Grand Montréal](#). Récemment, cette initiative a permis aux 13 organismes communautaires de Centre social et communautaire de La Petite-Patrie d'acquérir (enfin) le bâtiment où ils logent.

Liens avec les autres partenaires financiers :

33. Est-ce qu'il y a une vision à CGM concernant votre synergie avec les autres bailleurs de fonds ?
Pouvez-vous nous la partager ?

- Centraide collabore activement avec de nombreux partenaires financiers et, lorsqu'opportun, propose des pistes susceptibles d'apporter une plus grande cohérence et un plus grand impact dans le soutien aux projets portés par les communautés et les organismes.
- Les expériences du Projet impact collectif, de l'Initiative montréalaise de soutien en développement social local, de la Politique régionale de développement social à Laval, de l'Initiative Immobilière du Grand Montréal en sont de bons exemples.
- Nous continuerons d'être proactifs à cet égard.

34. Est-ce que Centraide reprend un peu la façon de faire d'Avenir D'enfant ?

- Centraide s'efforce de s'inspirer des meilleures pratiques, que ce soit à l'international, au Canada ou au Québec, incluant l'expérience d'Avenir d'Enfants, qui s'appuyait tout comme Centraide sur le développement des communautés.
- La planification systémique offrant la possibilité à tous les acteurs des communautés la possibilité de préciser leur contribution respective à un changement souhaité, les pratiques de renforcement par les pairs et la valorisation du travail des organismes et la boîte à outils pour soutenir les communautés en matière d'évaluation ne sont que quelques-uns des lègues sur les façons de faire expérimentées par Avenir d'Enfants.
- *Centraide n'est donc pas à changer ses façons de faire, mais plutôt à les bonifier ou les structurer de manière à être davantage en mesure de bien mesurer son impact, et tout le travail exceptionnel accompli dans les milieux.*